

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QU'UNE séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoquée, par la soussignée, pour être tenue au Chalet des loisirs, le mercredi 19 janvier 2022, à 18 h 30, à huis clos, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
- 2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
- 3. Adoption de l'ordre du jour ;
- 4. Adoption du règlement no 874-2 modifiant le règlement no 874 FIMEAU;
- 5. Procédure de convocation de registre à distance pour le règlement d'emprunt no 874-2 modifiant le Règlement 874 FIMEAU;
- 6. Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier;
- 7. Adoption du règlement no 507-1 modifiant le règlement 507 DGAS;
- 8. Nomination au poste de Directeur général adjoint suppléant / secrétaire général adjoint suppléant (DGAS);
- 9. Période des questions;
- 10. Levée de la séance.

Séance du conseil municipal à huis clos

En raison des procédures adaptées à la pandémie et suivant les directives gouvernementales, la séance extraordinaire du conseil municipal prévue le 19 janvier 2022 aura lieu à huis clos.

La vidéo de la séance sera disponible en ligne sur le site internet de la Municipalité, sous la section « Séance du conseil ». Vous trouverez également sous cette section, l'ordre du jour de la séance.

Questions du public : les citoyens sont invités à les envoyer au conseil municipal, entre le lundi 17 janvier à 9h00 et le mercredi 19 janvier 2021 à 13h00, par courriel à l'adresse suivante : <u>questions-seances@saintadolphedhoward.ca</u> en y inscrivant leur nom et adresse complète. Les questions anonymes ne seront pas considérées. Nous vous invitons à formuler des questions précises et concises.

DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard Ce 14 janvier 2022

Marie-Hélène Gagné

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le 14 janvier 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 janvier 2022

Marie-Hélène Gagné

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe